

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 135

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 7, supprimer la première occurrence des mots :

« les ressources halieutiques auxquelles la France accède, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« les écosystèmes marins et les ressources halieutiques auxquels la France accède, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à tenir compte de la modification de l’article L. 911-2 du code rural et de la pêche maritime proposée par l’article 43 du projet de loi relatif à la reconquête de la biodiversité, qui permettra d’inscrire une approche écosystémique visant à réduire au minimum les incidences négatives sur l’environnement, au 1° de l’article L. 911-2 relatif aux objectifs de la politique des pêches et de l’aquaculture. La mention des écosystèmes marins en tant que patrimoine collectif apparaîtrait superflue.